

Le service « **Acte d'engagement** », qui fait le lien entre la passation des marchés et la gestion des contrats, a pour but la dématérialisation de la saisie de l'acte d'engagement et des échanges qui en découlent entre l'acheteur et l'entreprise.
En réutilisant les données connues de la consultation et en complétant avec les données du contrat, cet outil limite au maximum la ressaisie de données par les parties prenantes et génère un document standardisé.

Cette dématérialisation des échanges facilite ainsi la fin du processus de passation, dont la signature de l'acte d'engagement est un passage obligatoire. Cette signature s'appuiera d'ailleurs sur le service TNCP de signature électronique existant.

